

Policy and Procedure

Titre : Programme d'aide financière	N° de contrôle :	Version: 8
Remplace : v.7 Programme d'aide financière		
Propriétaire de la police : Deena Nobles (gestionnaire - Services de responsabilité des patients)		
Évaluateurs : Cathy Kohmann (directrice du laboratoire), Cory Leonard (directeur du programme des médecins), Darlene LeBoeuf (contrôleuse), Dean Verret (directrice des services financiers aux patients), Joann Cannata (directrice - Risque et réglementation)		
Approbateurs : Diane Yeates (chef de l'exploitation) Administration	Date d'approbation: 19/01/2022	Dernière mise à jour : 19/01/2022

But:

Une partie intégrante de la norme d'avantages communautaires du Terrebonne General Health System (Terrebonne General) est de fournir une aide financière aux résidents de la Louisiane. Cette politique fournit des lignes directrices sur l'aide financière pour la prestation de services médicalement nécessaires admissibles gratuits ou à prix réduit aux patients qui répondent à certains critères d'admissibilité et démontrent une incapacité à payer.

Politique:

Terrebonne Général s'engage à fournir une aide financière pour les soins d'urgence et médicalement nécessaires aux personnes qui ne sont pas assurées, sous-assurées, qui ne sont pas admissibles à un programme gouvernemental ou qui ne sont pas en mesure de payer, et qui sont jugées admissibles à l'aide financière conformément à la présente politique. Terrebonne Général fournira, sans discrimination, des soins de santé d'urgence aux individus, quelle que soit leur capacité de payer. Les patients dont l'admissibilité à l'aide financière n'est pas admissible ne doivent pas être reportés pour des soins médicalement nécessaires.

De plus, on s'attend à ce que les patients coopèrent avec les procédures de Terrebonne General pour obtenir une aide financière ou d'autres formes de paiement, et qu'ils contribuent aux coûts de leurs soins en fonction de leur capacité de payer individuelle.

L'octroi de l'aide financière doit être fondé sur une détermination individualisée des besoins financiers et ne tiendra pas compte de l'âge, du sexe, de la race, du statut social, de l'orientation sexuelle ou de l'appartenance religieuse.

Procédure:

A. Admissibilité à l'aide financière

1. L'aide financière s'applique uniquement à la responsabilité du patient, y compris, mais sans s'y limiter, les franchises, les quotes-parts et les coassurances et est disponible pour les résidents de la Louisiane ayant un numéro de sécurité sociale valide ou une carte verte valide.
2. L'admissibilité à l'aide financière est déterminée en fonction du revenu familial, des actifs et de la taille de la famille du patient.
3. Terrebonne General offre un rabais de 100 % sur l'aide financière aux patients dont le revenu familial est inférieur ou égal à 150 % des lignes directrices fédérales sur le seuil de pauvreté (FPL).
4. Les patients dont le revenu familial dépasse 150 % de la LPF peuvent être admissibles à des taux réduits fondés sur une échelle mobile établie pour fournir une aide partielle aux patients admissibles. Les critères d'échelle mobile basés sur FPL sont répertoriés dans la pièce jointe A.
 - i. L'organisation offre au patient ou au garant, sur demande, la possibilité de prendre des dispositions de paiement (politique distincte). Toutefois, les modalités de paiement sont également assujetties à la politique de recouvrement de Terrebonne General et ne s'étendent normalement pas au-delà de deux ans en fonction du solde dû après l'application des ajustements contractuels.
5. Les patients dont le revenu familial dépasse 300 % de la LPF peuvent être admissibles à des tarifs réduits au cas par cas en fonction de leur situation particulière, comme une maladie invalidante ou une indigence médicale, à la discrétion de Terrebonne Général.
6. Le non-respect de la couverture Medicaid et du processus de sélection de l'assistance financière de Terrebonne General exclura les patients de l'admissibilité à l'aide financière.
7. Des modifications doivent être apportées aux remises précédemment accordées si des renseignements ultérieurs indiquent que les renseignements fournis à l'organisation étaient inexacts.

B. Services offerts en matière d'aide financière en vertu de la présente politique, comme suit :

1. Frais techniques facturés par Terrebonne General hors services prépayés à prix fixe.
2. Exclut les services professionnels rendus par les fournisseurs énumérés à l'annexe B.
3. Comprend les services professionnels fournis par les fournisseurs énumérés à la pièce jointe E.

C. Méthodes par lesquelles les patients peuvent demander une aide financière

1. Les demandes d'aide financière peuvent être faites en communiquant avec les conseillers financiers de Terrebonne General par téléphone, courriel,

télécopieur ou correspondance écrite ou en visitant le Service des services financiers aux patients situé à l'établissement de Terrebonne Général. Les demandes d'aide financière peuvent également être obtenues en ligne à <https://www.tghealthsystem.com/patients-visitors/patient-financial-center/financial-assistance/>.

i. Les besoins financiers seront déterminés par une évaluation individuelle des besoins financiers et comprendront les éléments suivants :

1. Inclure un processus de demande (« annexe D »), dans lequel le patient ou le garant du patient est tenu de coopérer et de fournir des renseignements et des documents personnels, financiers et autres pertinents pour déterminer un besoin financier.

a. La demande d'aide financière doit fournir des renseignements supplémentaires pour permettre un examen plus approfondi des approbations;

b. Les documents suivants sont requis, le cas échéant

i. Copie de la déclaration de revenus la plus récente OU une copie des trois (3) talons de paie les plus récents pour vous-même et le codemandeur.

1. Si vous êtes au chômage, veuillez fournir une lettre du dernier employeur OU une copie de la lettre d'avis de chômage OU une lettre certifiant le refus des prestations de chômage du ministère du Travail de l'État concerné

ii. Relevés bancaires des 2 derniers mois pour vous-même et votre codemandeur.

iii. Copie de la lettre d'attribution mensuelle de l'Administration de la sécurité sociale

iv. Copie de la lettre d'attribution mensuelle pour les personnes handicapées

v. Copie de la carte/information d'assurance maladie

vi. Tous les autres revenus :

1. Pension alimentaire pour conjoint/enfant

2. Biens locatifs

3. Revenu de placement

vii. Détermination du refus de Medicaid

viii. Preuve de personnes à charge (certificats de naissance ou déclaration de revenus la plus récente)

2. Inclure des efforts raisonnables de la part de Terrebonne General pour explorer d'autres sources de paiement et de couverture appropriées provenant de programmes de paiement publics et privés; ou

3. Inclure un examen des comptes débiteurs impayés du patient pour les services antérieurs rendus et de l'historique des paiements du patient.

2. Les demandes d'aide financière sont examinées épisode de soins par épisode de soins. Un patient dispose de 150 jours à compter de la date à laquelle la première

facture lui est envoyée par la poste pour un épisode de soins afin de demander une aide financière.

3. Le processus d'approbation consiste en une recommandation du directeur des Services financiers aux patients fondée sur un examen approfondi du contenu de la demande. Le chef de l'exploitation de Terrebonne General accordera l'autorisation finale pour des tarifs réduits de 5 000,00 \$ et plus après examen de la recommandation précédente. Le vice-président des services financiers de Terrebonne General rendra l'autorisation finale pour des taux réduits de 1500,01 \$ à 4 999,99 \$ après examen de la recommandation précédente. Le directeur des services financiers aux patients fera l'autorisation finale pour des taux réduits de 1500,00 \$ ou moins.

D. Montants facturés aux patients

1. Les patients qui reçoivent une aide financière ne peuvent pas être facturés plus cher pour les mêmes services généralement facturés aux patients assurés. L'escompte d'aide financière calculé représente le rendement moyen du payeur en examinant l'assurance-maladie et les paiements commerciaux réels et prévus (y compris la partie patient) au cours de la période de douze mois précédente, comme le montre plus en détail l'annexe C.

E. Admissibilité à l'aide financière présumée

1. Les personnes peuvent être considérées comme admissibles dans les circonstances suivantes :
 - i. Bénéficiaire de Medicaid avec la responsabilité financière des services médicalement nécessaires;
 - ii. Les personnes qui sont mentalement ou physiquement incapables de fournir des documents et qui n'ont pas de famille connue ou d'autre assistance;
 - iii. Personne décédée sans succession apparente ou conjoint financièrement capable de rembourser la dette;
 - iv. Les personnes dont l'identité ne peut être établie;
 - v. Les personnes incarcérées;
 - vi. Personnes de passage, sans-abri.

F. Efforts de facturation et de recouvrement

1. La politique de facturation et de recouvrement et les copies traduites peuvent être obtenues gratuitement comme suit :
 - i. En ligne à <https://www.tghealthsystem.com/images/Billing-and-Collection-Policy.pdf> ou ;
 - ii. Sur demande écrite à Terrebonne General Health System Attention: Financial Counselor, 8166 Main Street, Houma, Louisiana 70360.

2. Terrebonne General n'imposera pas d'efforts extraordinaires de recouvrement tels que la saisie-arrêt de salaire, les privilèges sur les résidences principales ou d'autres actions en justice pour tout patient sans d'abord faire des efforts raisonnables pour informer les patients de la disponibilité d'une aide financière.
- G. La communication du programme d'aide financière se trouve sur les relevés de facturation des patients, sur le site Web de Terrebonne General, ou en visitant ou en appelant les Services financiers aux patients situés sur le campus général de Terrebonne.

Application et exceptions :

- A. Le non-respect de cette politique peut entraîner des mesures disciplinaires progressives pouvant aller jusqu'au licenciement des employés ou la résiliation du contrat ou du service pour le personnel, les étudiants ou les bénévoles tiers.

Définitions:

- A. Conditions médicales d'urgence – Définies au sens de l'article 1867 de la loi sur la sécurité sociale.
- B. Paiements prévus – Toutes les réclamations autorisées par les assureurs.
- C. Revenu familial – Défini par le Census Bureau qui comprend les gains, l'indemnisation du chômage, l'indemnisation des accidents du travail, la sécurité sociale, le revenu de sécurité supplémentaire, l'aide publique, les paiements aux anciens combattants, les prestations de survivant, le revenu de pension ou de retraite, les intérêts, les dividendes, les loyers, les redevances, les revenus des successions, les fiducies, l'aide à l'éducation, la pension alimentaire, la pension alimentaire pour enfants, l'aide extérieure au ménage et d'autres sources diverses avant impôt. Les éléments suivants sont exclus du calcul du revenu familial par le Census Bureau :
 - a. Prestations autres que monétaires (comme les coupons alimentaires et les subventions au logement);
 - b. Gains ou pertes en capital; et
 - c. Non-parents, tels que les colocataires.
- D. Niveau de pauvreté fédéral (FPL) – Le montant minimum de revenu brut dont une famille a besoin pour la nourriture, les vêtements, le transport, le logement et d'autres nécessités varie selon la taille de la famille, tel qu'établi par le ministère de la Santé et des Services sociaux.
- E. Frais bruts – Frais totaux aux taux complets établis de l'établissement pour la prestation de services de soins aux patients avant l'application des déductions sur les revenus.
- F. Médicalement nécessaire – Services raisonnables ou nécessaires pour le diagnostic ou le traitement d'une maladie ou d'une blessure. La nécessité médicale sera déterminée par le médecin examinateur.
- G. Portion du patient – Le montant dont le patient est financièrement responsable après que l'assurance a été appliquée à la facture pour les services rendus.

- H. Services professionnels – services fournis par un médecin ou un professionnel clinique.
- I. Rabais sur l’auto-paiement – Rabais appliqué aux montants dus par les patients pour des services non assurés.
- J. Services techniques – équipements, fournitures ou services médicaux ou techniques.
- K. Sous-assuré – Le patient a une certaine forme d’assistance d’un tiers, mais a encore des dépenses personnelles qui dépassent sa capacité de payer.
- L. Non assuré – Le patient n’a aucune forme d’assistance d’un tiers pour l’aider à assumer la responsabilité financière des services médicaux.

Données à l’appui :

Voir les pièces jointes A-E

Références:

Références externes :

HFMA 501 (c) (3) Politique et procédure de soins hospitaliers pour les organismes de bienfaisance

Census Bureau Mesure de la pauvreté

<https://www.healthcare.gov/glossary/federal-poverty-level-FPL/>

42.U.S.C. 1395dd

26 U.S.C. 501, voir aussi 26 CFR Parts 1, 53 et 602, Additional Requirements for Charitable Hospitals; Règle finale

PIÈCE JOINTE A.

Système général de santé de Terrebonne – Taux dégressifs de l'échelle de pauvreté fédérale

Based on 2022 Federal Poverty Guidelines			150%	158%	165%	173%	180%	188%	195%	203%	210%		
Family Size	2022 Poverty Guidelines	150% of 2022 Poverty Guidelines	Patient % Responsibility										
			0%	5%	10%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%
1	\$12,880.00	\$ 19,320.00	\$1,610.00	\$1,690.50	\$1,771.00	\$1,851.50	\$1,932.00	\$2,012.50	\$2,093.00	\$2,173.50	\$2,254.00	\$2,334.50	\$2,415.00
2	\$17,420.00	\$ 26,130.00	\$2,177.50	\$2,286.38	\$2,395.25	\$2,504.13	\$2,613.00	\$2,721.88	\$2,830.75	\$2,939.63	\$3,048.50	\$3,157.38	\$3,266.25
3	\$21,960.00	\$ 32,940.00	\$2,745.00	\$2,882.25	\$3,019.50	\$3,156.75	\$3,294.00	\$3,431.25	\$3,568.50	\$3,705.75	\$3,843.00	\$3,980.25	\$4,117.50
4	\$26,500.00	\$ 39,750.00	\$3,312.50	\$3,478.13	\$3,643.75	\$3,809.38	\$3,975.00	\$4,140.63	\$4,306.25	\$4,471.88	\$4,637.50	\$4,803.13	\$4,968.75
5	\$31,040.00	\$ 46,560.00	\$3,880.00	\$4,074.00	\$4,268.00	\$4,462.00	\$4,656.00	\$4,850.00	\$5,044.00	\$5,238.00	\$5,432.00	\$5,626.00	\$5,820.00
6	\$35,580.00	\$ 53,370.00	\$4,447.50	\$4,669.88	\$4,892.25	\$5,114.63	\$5,337.00	\$5,559.38	\$5,781.75	\$6,004.13	\$6,226.50	\$6,448.88	\$6,671.25
7	\$40,120.00	\$ 60,180.00	\$5,015.00	\$5,265.75	\$5,516.50	\$5,767.25	\$6,018.00	\$6,268.75	\$6,519.50	\$6,770.25	\$7,021.00	\$7,271.75	\$7,522.50
8	\$44,660.00	\$ 66,990.00	\$5,582.50	\$5,861.63	\$6,140.75	\$6,419.88	\$6,699.00	\$6,978.13	\$7,257.25	\$7,536.38	\$7,815.50	\$8,094.63	\$8,373.75

			233%	240%	248%	255%	263%	270%	278%	285%	293%	300%
Family Size	2022 Poverty Guidelines	150% of 2022 Poverty Guidelines	Patient % Responsibility									
			55%	60%	65%	70%	75%	80%	85%	90%	95%	100%
1	\$ 12,880	\$ 19,320	\$2,495.50	\$2,576.00	\$2,656.50	\$2,737.00	\$2,817.50	\$ 2,898.00	\$ 2,978.50	\$ 3,059.00	\$ 3,139.50	\$ 3,220.00
2	\$ 17,420	\$ 26,130	\$3,375.13	\$3,484.00	\$3,592.88	\$3,701.75	\$3,810.63	\$ 3,919.50	\$ 4,028.38	\$ 4,137.25	\$ 4,246.13	\$ 4,355.00
3	\$ 21,960	\$ 32,940	\$4,254.75	\$4,392.00	\$4,529.25	\$4,666.50	\$4,803.75	\$ 4,941.00	\$ 5,078.25	\$ 5,215.50	\$ 5,352.75	\$ 5,490.00
4	\$ 26,500	\$ 39,750	\$5,134.38	\$5,300.00	\$5,465.63	\$5,631.25	\$5,796.88	\$ 5,962.50	\$ 6,128.13	\$ 6,293.75	\$ 6,459.38	\$ 6,625.00
5	\$ 31,040	\$ 46,560	\$6,014.00	\$6,208.00	\$6,402.00	\$6,596.00	\$6,790.00	\$ 6,984.00	\$ 7,178.00	\$ 7,372.00	\$ 7,566.00	\$ 7,760.00
6	\$ 35,580	\$ 53,370	\$6,893.63	\$7,116.00	\$7,338.38	\$7,560.75	\$7,783.13	\$ 8,005.50	\$ 8,227.88	\$ 8,450.25	\$ 8,672.63	\$ 8,895.00
7	\$ 40,120	\$ 60,180	\$7,773.25	\$8,024.00	\$8,274.75	\$8,525.50	\$8,776.25	\$ 9,027.00	\$ 9,277.75	\$ 9,528.50	\$ 9,779.25	\$10,030.00
8	\$ 44,660	\$ 66,990	\$8,652.88	\$8,932.00	\$9,211.13	\$9,490.25	\$9,769.38	\$10,048.50	\$10,327.63	\$10,606.75	\$10,885.88	\$11,165.00

PIÈCE JOINTE B.

Système général de santé de Terrebonne-

Les honoraires pour les services professionnels rendus par les pratiques du fournisseur énumérées ci-dessous ne sont pas couverts par la Politique d'aide financière de Terrebonne Général.

Clinique de chirurgie plastique Acadia
OBStétrique / GYNÉC avancé
Tous les services médicaux industriels
Spécialistes chirurgicaux du bayou
Spécialistes en chirurgie cardiothoracique et vasculaire
Institut cardiovasculaire du Sud
Soins & Confort OB/GYN
Charon Gentile, M.D.
Hôpital pour enfants de la Nouvelle-Orléans - Orthopédie

Hôpital pour enfants de la Nouvelle-Orléans - Cardiologie pédiatrique
Spécialistes orthopédiques côtiers, LLC
Clinique neurologique de Culicchia
David C. Blythe, DDS
Clinique pour enfants Davuluri
Clinique de dermatologie et d'allergie
Dr David A. Sisam
Dr Fadi Abou-Issa
Dr Gregory Maidoh
Dr Steven Zuckerman
Dr Waybrun J. Hebert, III, DPM
EMCARE
Clinique du médecin de famille
Clinique familiale pour les pieds
Centre de gastroentérologie du Sud
Grafton Dermatologie
Orthopédie sur la côte du golfe du Mexique
Centre chirurgical de la côte du golfe du Mexique
Hagen, Beyer, Clinique ORL Simon
Clinique Haydel d'asthme et d'allergie
Haydel Dermatologie
Médecine familiale Haydel
Haydel Spine Douleur & Bien-être
Spécialistes chirurgicaux Haydel
Centre des maux de tête et de la douleur
Spécialistes de la santé digestive Houma
Clinique de médecine familiale Houma
Clinique de santé Houma
Clinique Obstétricienne-GYNÉCologique Houma
Houma Radiology Associates
Houma Surgi-Center & Clinique d'Urologie
Howard W. Russell, M.D.OBGYN
Clinique de médecine interne de Houma
Irving M. Blatt, M.D.
Jeffrey P. Long, M.D.
Centre des reins et de l'hypertension
Centre rénal du sud de Los Angeles

Lafayette Health Ventures, Inc. - Dr David Weir
Réseau de santé LSU - Uptown
LSU Health New Orleans - École de médecine
Mace F. Scott, M.D.
Monica V. Benson, M.D.
Nicole McKee, M.D.
Centre de santé Ochsner - Elmwood
Centre de santé Ochsner pour enfants
Centre de santé Ochsner-Covington
Centre médical Ochsner Leonard J. Chabert
Ochsner Fœtal maternel
Centre médical Ochsner
Ochsner TéléAVC
Clinique médicale Omni Care
Centre de chirurgie buccale-faciale
Paeon Health Services, Inc.
Patrick Hagen, MD ORL
Médecins partenaires de pratique
Santé et bien-être préférés
Spécialistes DE PREMIER PLAN EN OB-GYN
Satyr Clinical Services, Inc.
SLMA-CHC Houma
SLMA-CHC Morgan City
Associés médicaux du sud de la Louisiane
Clinique de rhumatologie et de douleur du sud de la Louisiane
Centre de neurosciences du Sud-Est
Southern E.N.T. Associés
Centre spécialisé GYN du Sud
Centre général de cancérologie Mary Bird Perkins de Terrebonne
Soins d'endocrinologie générale de Terrebonne
Spécialistes en médecine interne générale de Terrebonne
Soins de neurologie générale de Terrebonne
Soins pédiatriques généraux de Terrebonne
Terrebonne Soins pulmonaires généraux
Clinique pédiatrique et adossée de Terrebonne
La Clinique cardiaque et vasculaire de l'Acadie

Spécialistes en urologie Thibodaux
Institut tri-paroissial d'orthopédie et de neurochirurgie
Watkins Médecine familiale
William H. St. Martin, M.D. Médecine familiale
Spécialistes de la santé des femmes

Pièce jointe C.

**Système de santé général de Terrebonne – Montants généralement facturés Rabais
Politique financière**

Installation	Taux d'actualisation calculé
Système de santé général de Terrebonne	31.64%

Pièce jointe D.

Système général de santé de Terrebonne – Demande

[Financial Assistance Program Application](#)

Pièce jointe E.

Système de santé général de Terrebonne

Les honoraires pour les services professionnels rendus par les pratiques des fournisseurs énumérées ci-dessous sont couverts par la Politique générale d'aide financière de Terrebonne.

Attestation

- Je me suis conformé au processus de dépistage du **Programme d'aide financière du système général de santé de Terrebonne (« PAF »)** pour déterminer si je peux être admissible à d'autres ressources (COBRA, Sécurité sociale, Medicaid et Victime d'actes criminels).
- Je comprends que tant que je ne me serai pas conformé au processus d'admissibilité au PAF ou au processus de demande applicable, je ne serai pas admissible à une aide financière.
- Je comprends que les soldes dus à des services non médicalement nécessaires, tels que des services purement électifs ou cosmétiques, ne sont pas admissibles à une aide financière, et je n'ai inclus aucun de ces soldes dans cette demande.
- Si j'ai inclus des soldes dus à des services purement électifs ou cosmétiques, ils ne seront pas ajustés. S'ils sont ajustés par erreur, ils seront rétablis.
- S'il y a lieu, j'ai fourni à ma carte d'assurance la plus récente ou la plus récente les renseignements appropriés pour soumettre des réclamations passées, présentes et futures.
- J'ai fourni tous les documents demandés à la page 1 de cette demande. J'atteste que toutes les informations fournies, ainsi que tous les documents justificatifs sont exacts et véridiques au meilleur de ma connaissance et de mes capacités.

Signature du nom

imprimé

Date de la demande

Téléphone/Contact

Adresse (adresse municipale, ville, état, zip)

Pièce(s) jointe(s) :

Demande d'aide financière générale de Terrebonne et tous les documents requis applicables

Aucune vérification du revenu/déclaration de soutien

_____ (**Demandeur**) fait une demande d'aide financière auprès du Système général de santé de Terrebonne. Le demandeur a déclaré qu'il ne recevait aucun revenu mensuel/annuel. Le demandeur vous a indiqué comme son seul moyen de soutien.

À sa connaissance, le demandeur n'a aucun revenu et je certifie que c'est vrai. Je fournis au demandeur de la nourriture et un abri et/ou je lui fournis un soutien financier comme indiqué ci-dessous :

(Relation avec le demandeur - par exemple: refuge, mère, père, autre)

Je fournis :

- Nourriture et logement _____
- Soutien financier _____ Total mensuel approximatif
- Autres _____ Total mensuel approximatif

Nom imprimé (du supporter)
supporter)

Signature (du

Date

Téléphone/Contact

Adresse (adresse municipale, ville, état, zip)

Si vous avez des questions ou des préoccupations, vous pouvez communiquer avec le conseiller financier du Service de la responsabilité des patients par téléphone au (985) 873-3799 ou au (985) 873-4668.

Système de santé général de Terrebonne
Département : Responsabilité du patient
À l'attention de : Jennifer Dufrene/Leslie Valure
8166, rue Main
Houma, LA 70360